

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juillet 2009

**ÉVOLUTION INSTITUTIONNELLE DE LA
NOUVELLE-CALÉDONIE ET DE MAYOTTE - (n° 1843)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 35

présenté par
M. Dosière
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 4

Supprimer les alinéas 4 et 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La transposition à la Nouvelle-Calédonie d'une disposition concernant les communes métropolitaines est inadaptée compte tenu de la taille et des ressources des communes néo-calédoniennes.